



des Juristes

MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (M.B.D.H.P.)

- Membre de la FIDH
- Membre de l'Union Inter africaine
- Membre observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples
- Affilié à la Commission Internationale (GENEVE)

01 BP 2055, OUAGADOUGOU 01
Tél. : (226) 50 35 57 71
E-mail : mbdhp@cenatrin.bf

DECLARATION SUR LE PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES À TRAVERS L'EXPLOITATION MINIÈRE

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Délégués et participants à la 53ème session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP),

Le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP) voudrait, par la présente déclaration, attirer l'attention de la Commission sur le pillage des ressources naturelles en Afrique à travers l'exploitation minière, particulièrement au Burkina Faso.

En effet, le continent africain regorge de multiples richesses dans son sous-sol. Mais hélas, l'exploitation de ces ressources est faite par des multinationales et ne profitent guère aux populations.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Le Burkina Faso, pays pauvre parmi les plus pauvres d'Afrique, a un sous-sol qui contient d'abondantes richesses minières à travers la présence dans toutes les localités de gisements, de gîtes et d'indices d'or, d'argent ainsi que d'autres minerais tels que le cuivre, le nickel, le manganèse, le molybdène, le calcaire, les phosphates, le zinc, le plomb, le fer, l'aluminium, la stibine, etc.

Cette abondance minière a entraîné une ruée des géants miniers, sociétés de recherche et sous-traitants divers au Burkina Faso pour faire « des affaires ». L'or, qui est le principal minerai, est exploité sur plus de 200 sites de façon artisanale.

Comme il faut s'y attendre, l'exploitation des minerais, et particulièrement de l'or, que ce soit de façon industrielle ou artisanale, a des conséquences désastreuses non seulement sur la santé humaine, mais également sur l'environnement, les ressources naturelles et la société.

En effet :

- Au plan sanitaire, on note un accroissement des maladies respiratoires du fait de l'inhalation des poussières, des accidents mortels suite à des éboulements ;
- Au plan environnemental, on relève le saccage de zones de culture, l'expropriation des populations de leurs terres, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution de l'environnement ;
- Au plan social, on relève la dépravation des mœurs à travers la drogue et la prostitution, la déscolarisation des enfants surtout dans les zones abritant les sites d'orpaillage, le trafic d'armes et l'insécurité de façon générale, la mise à mal des libertés démocratiques et syndicales malmenées et violées en permanence par les sociétés minières qui licencient et piétinent la réglementation du Travail ;
- Au plan économique, on relève le bradage des richesses nationales par les multinationales. En effet, le « boom minier » ne profite pas en réalité au Burkina Faso dans la mesure où l'État ne dispose que d'une part maximale de 10 % dans ces sociétés qui bénéficient dans le même temps de nombreuses exonérations fiscales et rapatrient toute leur production hors du Burkina Faso. Cela constitue une violation flagrante du droit de notre peuple à bénéficier des richesses nationales conformément à l'article **14 de la Constitution du Burkina** qui dispose que « *Les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie* ».

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Face à cette situation extrêmement préoccupante, le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP), fidèle à sa triple mission de promotion, de protection et de défense des droits humains :

- Dénonce cette braderie des richesses nationales ainsi que le pillage de ces richesses par les multinationales étrangères avec la complicité de nos autorités ;

- Interpelle nos autorités sur les germes de conflits pouvant découler de l'exploitation minière ;
- Demande à la Commission d'interpeller les autorités du Burkina Faso afin que les intérêts des populations soient réellement pris en compte dans les contrats miniers et la relecture du Code Minier actuel dans ce sens.

Ouagadougou, le 4 avril 2013

Le Comité Exécutif National